



PHILATÉLIE
CANADIENNE

Bonheur d'occasion

RICHARD GRATTON

Académie québécoise d'études philatéliques

Cette année, et pour la première fois depuis de nombreuses années, les Postes canadiennes n'ont pas émis de timbres «poste-bonheur», ces timbres qui permettaient aux usagers d'économiser sur l'envoi de leurs cartes de souhaits pour Noël et le Nouvel An.

Cet article présente une rétrospective de ces émissions qui permirent aux Canadiens d'économiser plusieurs *dizaines de millions de dollars* sur leurs envois postaux, et explique la raison de l'abandon du programme par la Société canadienne des postes.

Les précurseurs

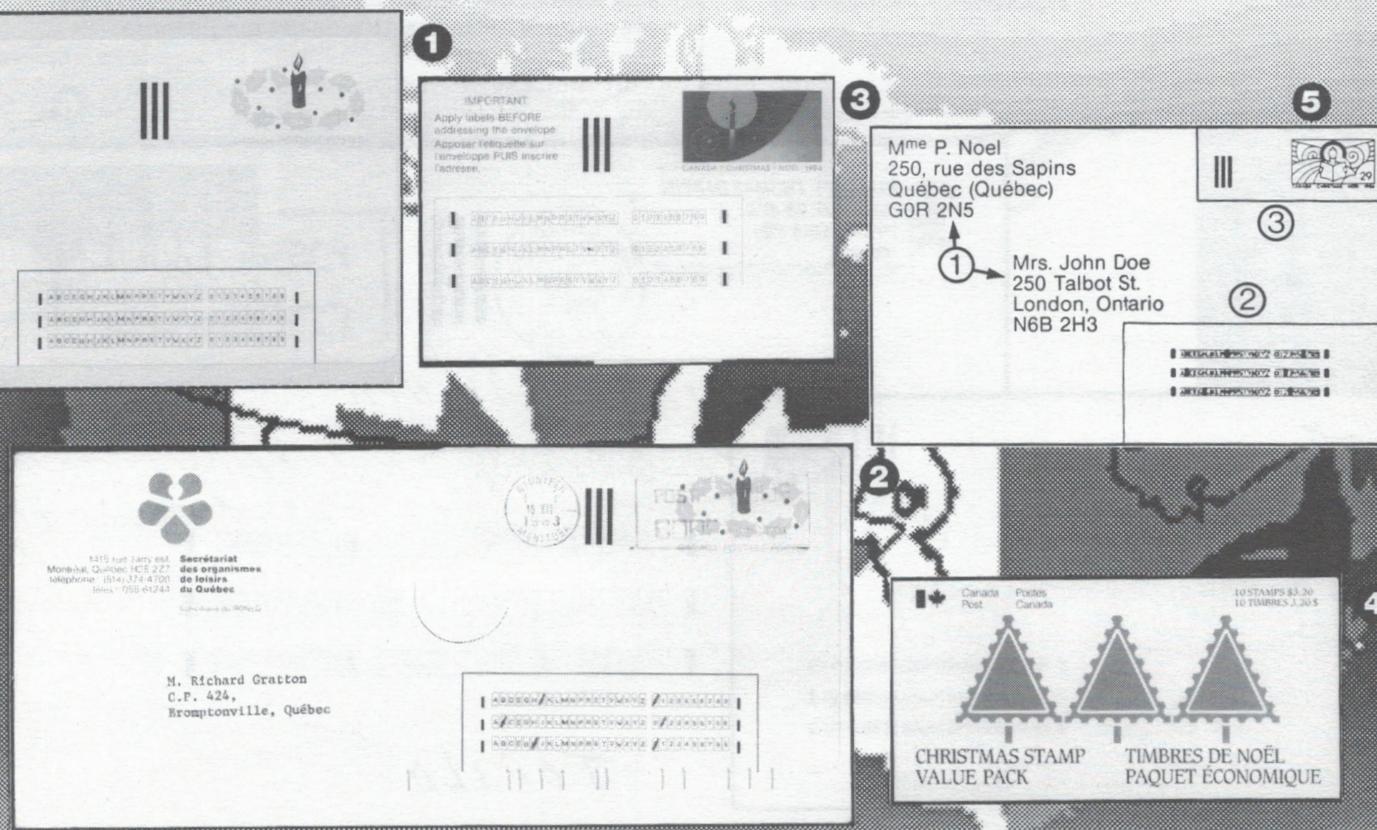
Les Postes instaurèrent en 1983 un programme spécial pour acheminer plus rapidement le fort volume du courrier des fêtes de Noël et du Nouvel An. Les premiers «timbres-poste» autocollants canadiens virent donc le jour avec les étiquettes «Collez et Cochez». Ces étiquettes postales expérimentales (fig. 1) étaient

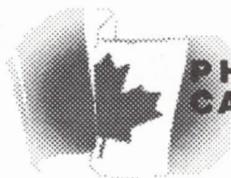
offertes en paquets de douze (avec instructions) pour 3,49\$, soit 29,08¢ chacune, alors que le tarif des lettres de première classe était de 32¢, autrement dit une économie de 3¢ (environ 10%).

Ces étiquettes furent valides philatéliquement seulement sur le courrier oblitéré à Winnipeg – par la triuseuse automatique – entre le 21 novembre et le 31 décembre 1983. Les plis avec ces étiquettes (fig. 2) cotent aujourd'hui 20\$ chacun. Ces enveloppes sont relativement rares et leurs étiquettes peuvent être considérées comme les précurseurs des timbres «poste-bonheur».

En 1984, les Postes émirent une seconde étiquette autocollante (fig. 3) et l'expérience de Winnipeg fut étendue dans les grandes villes du pays. Les plis avec cette étiquette sont valides philatéliquement seulement durant la période des fêtes de 1984 et coûtent 8\$ chacun.

7





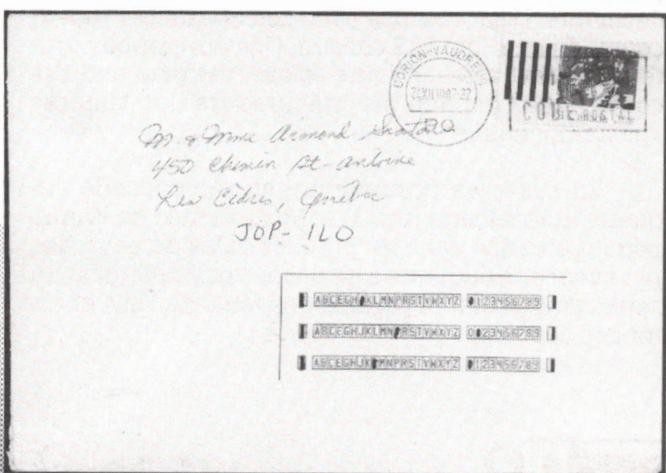
PHILATÉLIE CANADIENNE

Le paquet économique

Les premiers carnets «à rabais» de timbres-poste pour le courrier des fêtes firent leur apparition en 1985 (ill. 4). Le carnet de dix timbres se vendait 3,20\$, soit 32¢ par timbre, une économie de 2¢ par timbre.

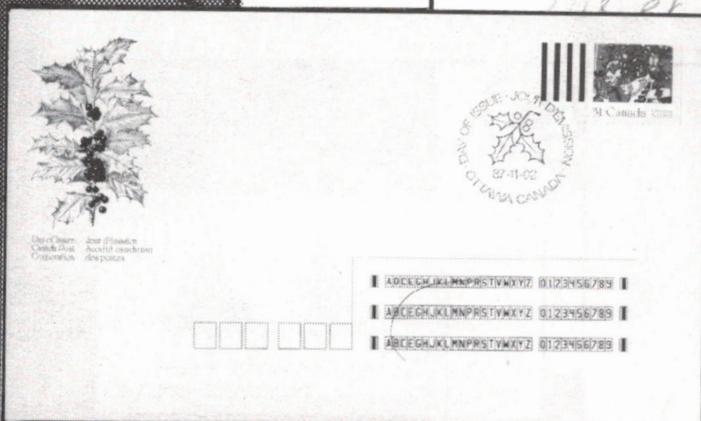
Ces timbres ne pouvaient être utilisés que pour l'affranchissement des cartes de Noël bien adressées (portant le bon code postal) à acheminer sur le territoire canadien au plus tard le 31 janvier 1986. Après cette date, les timbres pouvaient servir pour n'importe quel type d'envoi à la condition d'y ajouter d'autres timbres pour obtenir le montant d'affranchissement nécessaire. On émit 9,2 millions de carnets, soit 92 millions de timbres.

8



8

7



Les timbres «poste-bonheur»

1986

C'est le 29 octobre 1986 que sont apparus les premiers timbres «poste-bonheur». De concert avec l'Association canadienne des manufacturiers de Cartes de Souhaits et la Société canadienne des postes, on avait produit des enveloppes avec l'espace pour inscrire les codes postaux dans de petites cases.

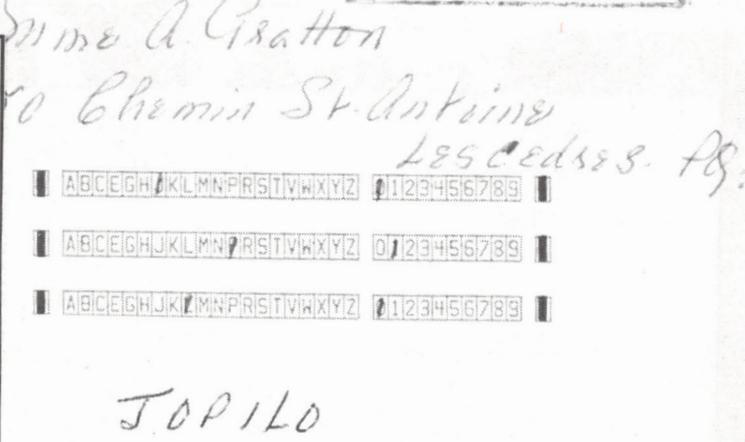
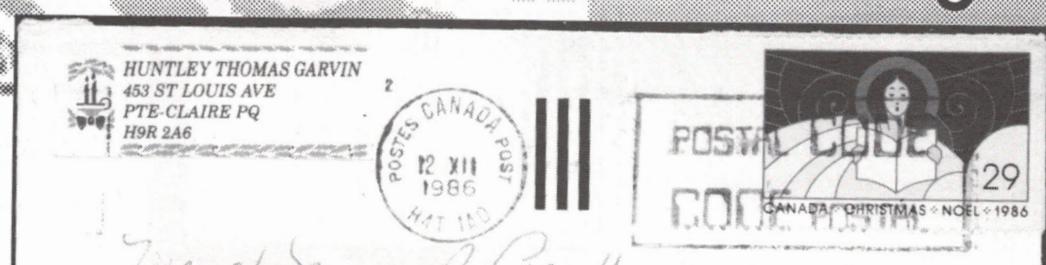
Les timbres se vendaient en carnet de dix unités au prix de 2,90\$, soit 29¢ par timbre, au lieu du tarif première classe de 34¢, c'est-à-dire une économie de 5¢ par timbre. Sur le carnet on indiquait les trois étapes à suivre pour utiliser ces timbres: inscrire l'adresse du destinataire, tracer le code postal dans les cases appropriées et coller le timbre dans le coin supérieur droit de l'enveloppe (fig. 5).

Ces timbres étaient dotés d'une affreuse bande avec trois barres noires verticales afin d'être reconnus par les trieuses de courrier. On émit 8 millions de carnets, soit 80 millions de timbres. On remarque déjà une réduction sur la quantité de timbres émis par rapport à l'année précédente. Cependant, ce timbre fut très populaire sur le courrier de Noël (fig. 6). Il est à remarquer qu'il existe une variété de dentelure sur cette émission. En effet, le timbre se retrouve avec les dentelures suivantes: 12,5 ou 13,5. La dentelure 12,5 étant la plus rare des deux.

1987

Le 2 novembre 1987, le second carnet de timbres «poste-bonheur» est offert au prix de 3,10\$, soit 31¢ par timbre au lieu du tarif régulier de 36¢, encore une fois une économie de 5¢ par timbre. Le carnet est très similaire au précédent, mais toutefois l'affreuse bande avec quatre barres verticales est moins large.

6



TOP 1L0

On produisit un pli Premier jour d'émission avec ce timbre sur une enveloppe différente des trois autres timbres émis pour Noël (fig. 7).

On émit cette fois 11 millions de carnets, soit 110 millions de timbres, possiblement parce que les timbres de 1986 avaient tous été vendus. Ces timbres furent très utilisés sur le courrier de Noël (fig. 8). On retrouve aussi pour cette période des affranchissements mécaniques avec seulement 31¢.

Beaucoup de gens ne profitaiient pas encore de ce rabais de 5¢ (fig. 9). Pourquoi n'utilisaient-ils pas ces timbres ? Probablement parce qu'ils ignoraient cette offre des Postes ou qu'ils ne voulaient tout simplement pas se donner la peine...

1988

Les Postes émettent leur troisième timbre « poste-bonheur » le 27 octobre 1988, toujours en carnet de dix avec l'affreuse bandelette à quatre barres (fig. 10). Le timbre se vendait 32¢, soit 5¢ de moins que les 37¢ requis pour affranchir une lettre au premier échelon de la 1^{re} classe. Cette fois, on réduit le nombre de carnets émis, soit 8 millions (80 millions de timbres-poste).

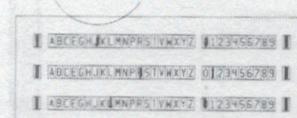
9



M. Richard Gratton

C.P. 2018

Ste Adèle, Que



1989

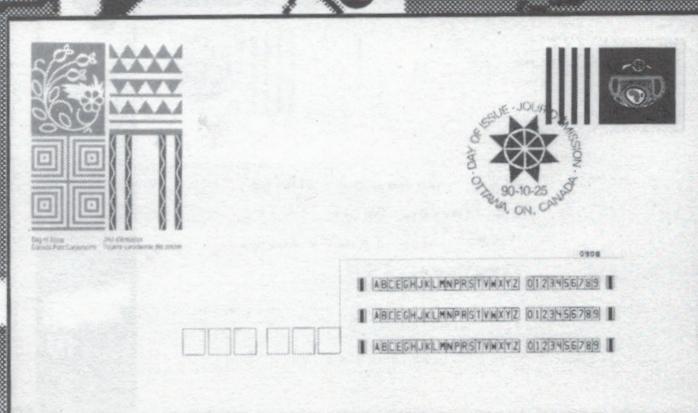
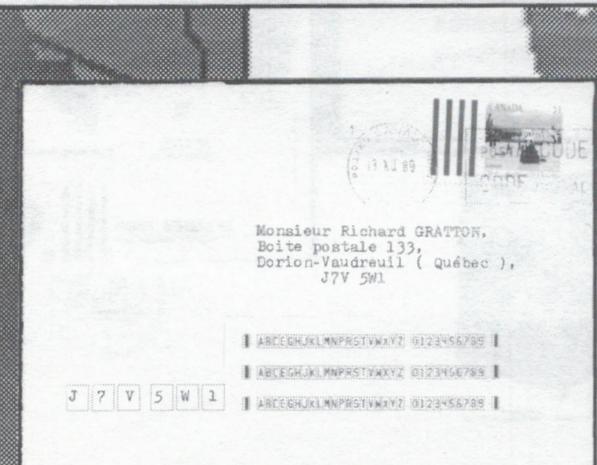
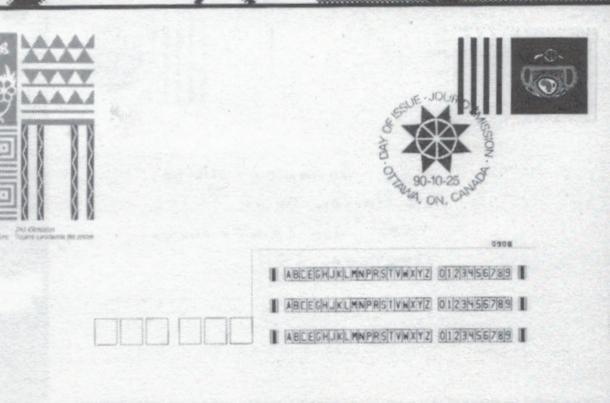
Le 26 octobre 1989, le quatrième timbre « poste-bonheur » est émis, toujours en carnet de dix avec quatre barres noires verticales (fig. 11). Le timbre se vendait 33¢, soit 5¢ de moins que le timbre régulier. On n'émit que 7 millions de carnets pour affranchir le courrier de Noël.

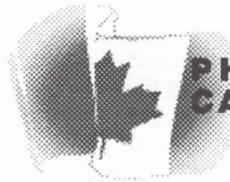
On est loin des chiffres de 1967, alors que l'on avait émis 192 320 000 timbres de 3¢ pour affranchir les cartes de Noël non scellées et 93 520 000 timbres de 5¢. Les Canadiens abandonnaient lentement la tradition de poster des quantités phénoménales de cartes de Noël ! Il faut dire qu'en vingt ans le tarif avait plus que déculpé et que le coût des cartes de souhaits avait aussi grimpé de façon appréciable. Néanmoins, plusieurs personnes continuaient à profiter de cette réduction de tarifs offerte par les Postes (fig. 12).

1990

Le cinquième timbre « poste-bonheur » fit son apparition dans les bureaux de poste le 25 octobre 1990. Cette année-là ne fait pas exception aux autres et le tarif augmente encore de 1¢ pour se situer à 34¢, toujours 5¢ de moins que le tarif régulier. On émit 8 millions de carnets de 10 timbres. Ce sera la dernière année où l'on demandera aux consommateurs d'obstruer des cases dans la grille afin d'indiquer le code postal.

9





PHILATÉLIE CANADIENNE

Le pli Premier jour d'émission du timbre «poste-bonheur» (fig. 13) est toujours distinct des autres timbres de Noël, en dépit de la politique des Postes canadiennes consistant à mettre tous les timbres d'une même émission sur une seule enveloppe.

Les enveloppes passent très bien le tri automatique du courrier, même s'il arrive que la vignette avec les affreuses barres noires verticales soit négligemment apposée à l'envers par l'expéditeur.

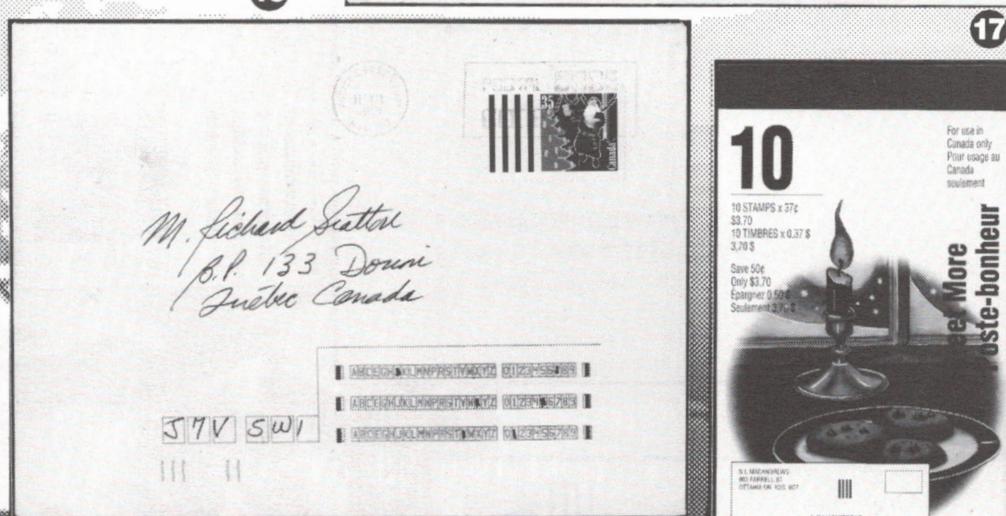
1991

Le 23 octobre 1991, le sixième timbre de la série «poste-bonheur» est émis sous forme de carnet de dix timbres de 35¢ chacun (fig. 14). Les enveloppes offertes chez certains détaillants de cartes de Noël possèdent maintenant six cases pour y inscrire le code postal (fig. 15). Le pli Premier jour d'émission officiel utilise aussi ce nouveau type d'enveloppe à six cases. Par contre, presque tout le courrier reçu cette année-



14

16

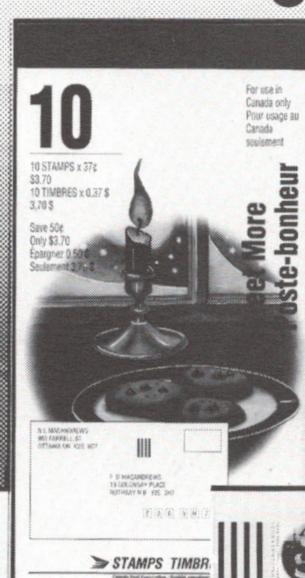


15

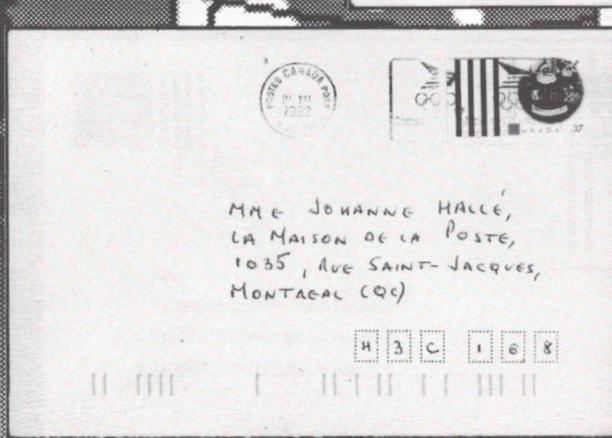


H 1 V. 3 R 2

17

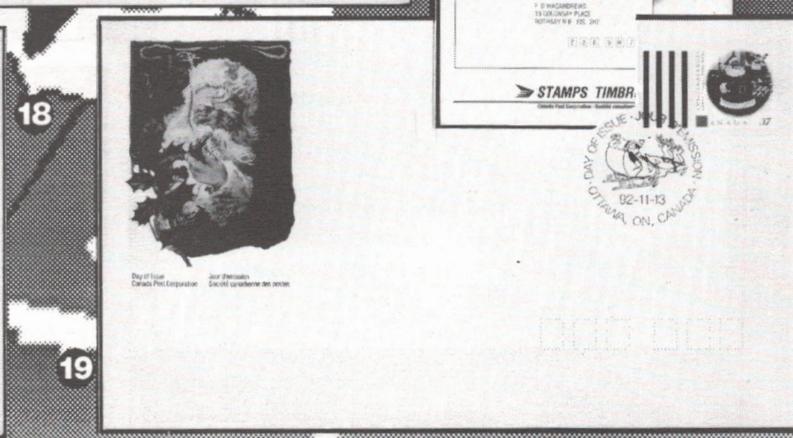


18



18

19



là se présentait encore avec une grille de cases à obs- truer (fig. 16). Sans doute que les manufacturiers n'avaient pas été mis au courant assez longtemps à l'avance. On émit 7 millions de carnets.

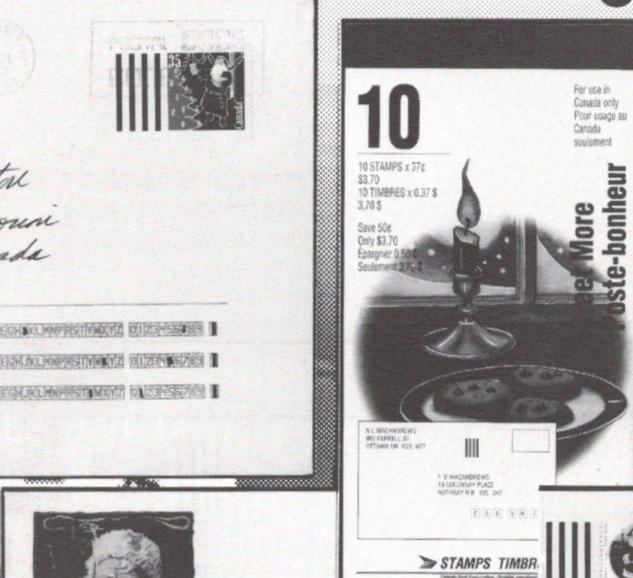
1992

Le 13 novembre 1992, le septième timbre de la série «poste-bonheur» est émis sous forme de carnet de 10 timbres de 37¢ (fig. 17). Les usagers possèdent alors le nouveau type d'enveloppes (fig. 18), même si l'ancien type se rencontre encore à l'occasion. Il est à remarquer que ces timbres furent émis environ trois semaines plus tardivement que les précédents timbres de Noël.

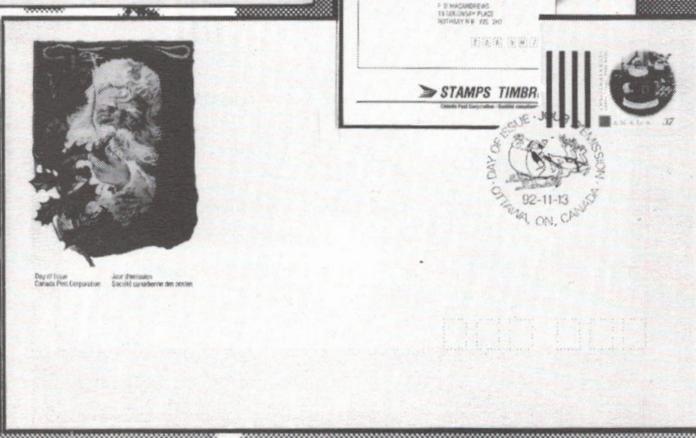


H 1 V. 3 R 2

17



18



19

Quant au pli Premier jour d'émission (fig. 19), il est doté également de six cases pour y inscrire le code postal... même s'il ne verra jamais une triouse automatique !

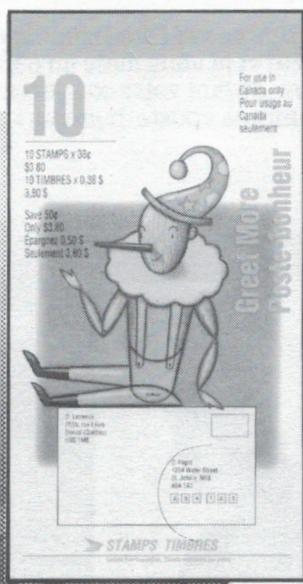
Seulement 5,8 millions de carnets sont produits, pour un total de 58 millions de timbres. On remarque que la tradition des cartes de souhaits commence à se perdre.

1993

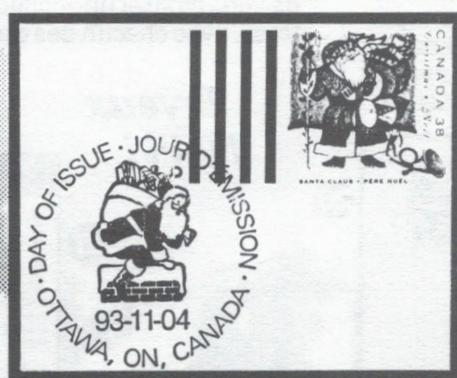
Le huitième carnet «poste-bonheur» apparaît dans les bureaux de poste le 4 novembre 1993 (fig. 20). Le cachet du pli Premier jour émis par les Postes canadiennes nous montre un père Noël passant par la cheminée (fig. 21). Le timbre possède une valeur faciale de 38¢.

Même si le timbre est posé à la verticale (fig. 22), il passe par la triouse sans problème... et on peut se questionner alors sérieusement sur la pertinence des fameuses bandes noires.

La population utilise de moins en moins les cartes de Noël et les Postes n'émettront que 6 millions de carnets de 10 timbres.



20



21

1994

Le neuvième timbre «poste-bonheur» est émis le 3 novembre 1994, toujours présenté en carnet de 10 (fig. 23). Le cachet du pli Premier jour d'émission illustre un instrument de musique et le timbre ne comporte pas de valeur faciale, celle-ci étant remplacée par une étoile (fig. 24).

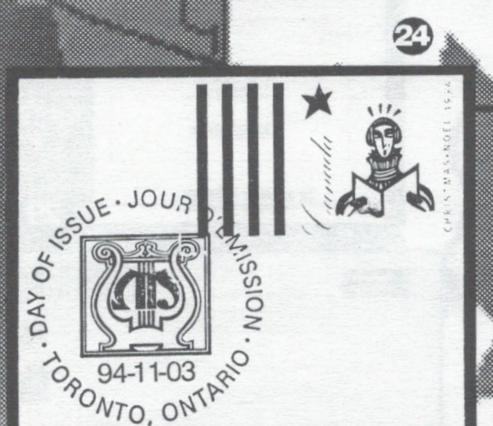
Quoique plusieurs personnes connaissent les «poste-bonheur» (fig. 25), de nombreuses autres utilisent des timbres réguliers pour affranchir leur courrier des fêtes, même s'ils se servent des enveloppes spéciales (fig. 26).

Ces timbres, d'une valeur de 38¢ chacun, sont de moins en moins populaires et on n'émet que 5 070 000 carnets.

1995

Le dixième et dernier timbre de la série «poste-bonheur» fut émis le 2 novembre 1995 et illustre des feuilles de houx. Ce fruit représente l'espoir et la bonne volonté du temps des fêtes, et c'est à se demander si les Postes espéraient que les cartes de Noël reprenaient du poil de la bête !

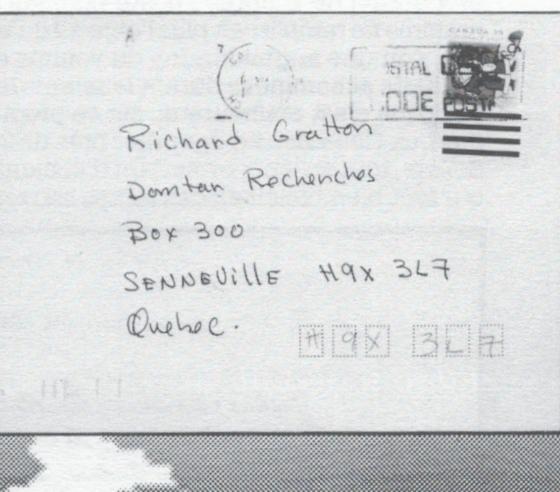
11



24

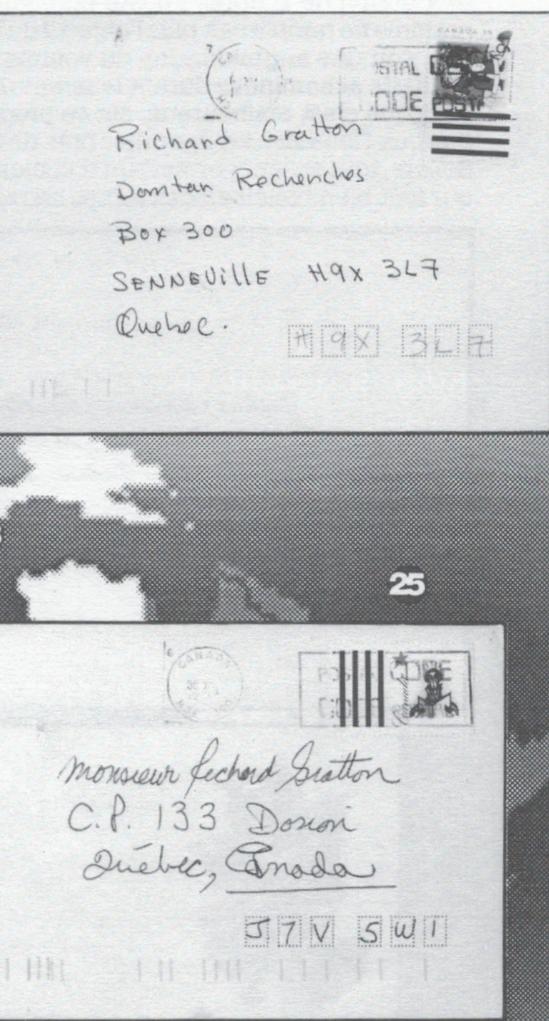


23



22

1994



25

1994

Le neuvième timbre «poste-bonheur» est émis le 3 novembre 1994, toujours présenté en carnet de 10 (fig. 23). Le cachet du pli Premier jour d'émission illustre un instrument de musique et le timbre ne comporte pas de valeur faciale, celle-ci étant remplacée par une étoile (fig. 24).

Quoique plusieurs personnes connaissent les «poste-bonheur» (fig. 25), de nombreuses autres utilisent des timbres réguliers pour affranchir leur courrier des fêtes, même s'ils se servent des enveloppes spéciales (fig. 26).

Ces timbres, d'une valeur de 38¢ chacun, sont de moins en moins populaires et on n'émet que 5 070 000 carnets.

1995

Le dixième et dernier timbre de la série «poste-bonheur» fut émis le 2 novembre 1995 et illustre des feuilles de houx. Ce fruit représente l'espoir et la bonne volonté du temps des fêtes, et c'est à se demander si les Postes espéraient que les cartes de Noël reprenaient du poil de la bête !

11



PHILATÉLIE CANADIENNE

Le timbre-poste d'une valeur faciale de 40¢ était disponible en carnet de 10 timbres (fig. 27). À l'endos du pli Premier jour officiel (fig. 28), on pouvait lire: «La vignette Poste-bonheur émise en 1995 est ornée de feuilles de houx, dont les feuilles persistantes vert foncé et les fruits rouges font partie des traditions de Noël depuis bien longtemps.» ...tout comme les timbres «poste-bonheur» aurait-on pu ajouter !

Je n'ai pas reçu beaucoup de courrier du temps des fêtes orné de ce timbre. On peut comprendre la Société canadienne des postes de n'avoir émis que 3 894 000 carnets de 10 timbres-poste, soit environ deux fois moins qu'en 1991.

12 Conclusion

Les Postes canadiennes ont cessé cette année la production de timbres «poste-bonheur», car le programme ne remplissait plus l'objectif qu'elles s'étaient fixé, soit une augmentation du volume des cartes de souhaits acheminées durant le temps des fêtes. J'estime que c'est malheureux, car ce programme a permis aux Canadiens d'épargner près de 35 millions de dollars, tout en leur permettant d'échanger des vœux qui font bien plaisir en des temps souvent difficiles.

TABLEAU RÉCAPITULATIF POUR LES ÉMISSIONS DES TIMBRES «POSTE-BONHEUR»

Année	Valeur faciale	Nombre de timbres	Économies réalisées par les usagers
1986	29¢	80 000 000	4 000 000
1987	31¢	110 000 000	5 500 000
1988	32¢	80 000 000	4 000 000
1989	33¢	70 000 000	3 500 000
1990	34¢	80 000 000	4 000 000
1991	35¢	70 000 000	3 500 000
1992	37¢	58 000 000	2 900 000
1993	38¢	60 000 000	3 000 000
1994	38¢	50 700 000	2 535 000
1995	40¢	38 940 000	1 947 000

total des économies: 34 882 000 \$

On retrouve encore des timbres «poste-bonheur» sur le courrier régulier (fig. 29) et je vous mets au défi de vous monter une collection, durant votre congé des fêtes, avec chacun des dix timbres «poste-bonheur» !

*Joyeux
Noël!*

